

**PROGRAMME DE VEILLE 2021 DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE
SUR LES SOCIÉTÉS DU SBF 120**

ALERTE N° 5 CONCERNANT VINCI

Cette analyse est plus particulièrement destinée aux responsables « exercice des droits de vote » et/ou aux correspondants « gouvernement d'entreprise » de l'AFG.

L'AFG, qui a publié début 2021 la dernière version de son code de gouvernement d'entreprise, « Recommandations sur le gouvernement d'entreprise », alerte, dans le cadre de son programme de veille, sur les résolutions des assemblées générales des sociétés du SBF 120 contraires à ce code de gouvernement d'entreprise. Ces analyses ne constituent en aucune manière des conseils en vote. Nous vous rappelons par ailleurs que l'exercice des droits de vote attachés aux titres figurant à l'actif des OPC s'inscrit dans la politique d'engagement actionnarial des sociétés de gestion.

✂

VINCI

DATE DE L'ASSEMBLEE GENERALE : 8 AVRIL 2021

RESOLUTIONS CONCERNEES PAR LES RECOMMANDATIONS DE L'AFG

- **RESOLUTION 8 : Politique de rémunération**

Analyse

La politique de rémunération du Président Directeur Général présentée au vote des actionnaires intègre une proportion élevée (jusqu'à 25% de la part variable) repose sur des critères qualitatifs ESG dont la pondération n'est pas communiquée aux actionnaires.

Référence

Extrait des recommandations sur le gouvernement d'entreprise AFG version 2021 :
3-3 paragraphe 2-3-3

Le conseil (d'administration ou de surveillance), qui décide de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux, est responsable de la publicité et de la transparence de la politique de rémunération de ces derniers.

Il doit communiquer aux actionnaires, s'agissant des personnes exerçant la fonction de dirigeant mandataire social, la philosophie et le raisonnement qui ont présidé à l'établissement de cette politique de rémunération, notamment le lien existant entre rémunération, performance et objectifs de performance.

L'AFG demande la transparence sur les montants et sur toutes les formes et bases de calcul des rémunérations individuelles, directes ou indirectes, immédiates ou différées, par la société ou ses filiales, en France et à l'étranger, des dirigeants mandataires sociaux, y compris « stock-options » et actions gratuites (précisant ce qu'il en advient en cas de départ de l'entreprise), tout système de retraite (en précisant si celui-ci est identique à celui des autres cadres du groupe ou spécifique), indemnités de départ, avantages particuliers, ainsi que la rémunération globale versée aux dix personnes les mieux rémunérées exerçant des fonctions de direction. La part variable de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux, devrait indiquer clairement les critères sur lesquels elle est établie, comment ils ont été appliqués au cours de l'exercice et si les objectifs personnels ont été atteints

- RESOLUTION 16 : Augmentation de capital sans DPS par placement privé

Analyse

La résolution propose au vote une délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital sans DPS, à hauteur de 10% du capital actuel par placement privé sans qu'il soit justifié de situations particulières.

Référence

Extrait des recommandations sur le gouvernement d'entreprise AFG version 2021 :
1-3-1 paragraphe 1-2

L'AFG n'est pas favorable aux augmentations de capital par placement privé, sauf justification de situations particulières formellement expliquées par la société émettrice (par exemple : augmentations de capital par placement privé limitée à des obligations convertibles).

- RESOLUTION 17 : Option de sur allocation (green-shoe)

Analyse

La résolution 17 permet de répondre à des demandes additionnelles de participation qui porteraient sur les différentes augmentations de capital conférées par la présente assemblée générale qui ne respectent pas elles-mêmes les recommandations de l'AFG.

Référence

Extrait des recommandations sur le gouvernement d'entreprise AFG version 2021 :
1-3-1 paragraphe 1-2

L'AFG n'est pas favorable aux augmentations de capital par placement privé, sauf justification de situations particulières formellement expliquées par la société émettrice (par exemple : augmentations de capital par placement privé limitée à des obligations convertibles).

GOUVERNANCE

1. Composition du conseil de VINCI

Le conseil d'administration de VINCI comportera, à l'issue de l'assemblée générale 67% de membres libres d'intérêts, en conformité avec les recommandations de l'AFG (dans l'hypothèse où les résolutions correspondantes seraient acceptées.).

Présenté	Nom	Affiliation	Qualif AFG	Taux de présence	Genre	Age	Nat	Durée	Fin du mandat	Autres mandats		Comités		
										DG	Ad	Audit	Nom	Rem
	Xavier Huillard	PDG	Non-libre d'intérêts	100%	M	66	FR	15	2022	1	1			
	Yves-Thibault de Silguy	Vice-Président Relations d'affaires	Non-libre d'intérêts	100%	M	72	FR	21	2022	0	3		M	
<input checked="" type="checkbox"/>	Yannick Assouad	Administrateur référent	Libre d'intérêts	100%	F	61	FR	8	2025	1	2	M	P	
	Robert Castaigne	Durée de mandat	Non-libre d'intérêts	100%	M	74	FR	14	2023	0	2	M	M	
	Uwe Chlebos	Représentant des salariés	Non-libre d'intérêts	92%	M	63	DE	7	2022	0	1			
	Miloud Hakimi	Représentant des salariés	Non-libre d'intérêts	100%	M	62	DZ	7	2022	0	1			M
	Dominique Muller Joly-Pottuz	Représentant salariés actionnaires	Non-libre d'intérêts	100%	F	59	FR	2	2023	0	1			
	Qatar Holding LLC représentée par Abdullah Al-Attiyah Hamad		Libre d'intérêts	100%	M	37	QA	3	2022	0	3			
	Pascale Sourisse	Durée de mandat	Non-libre d'intérêts	92%	F	59	FR	14	2023	1	2			M
	Benoit Bazin		Libre d'intérêts	100%	M	52	FR	1	2024	1	1		M	M
<input checked="" type="checkbox"/>	Graziella Gavezotti		Libre d'intérêts	92%	F	69	IT	8	2025	0	1	M		
	Caroline Grégoire Sainte Marie		Libre d'intérêts	100%	F	63	FR	2	2023	0	3			
	Marie-Christine Lombard		Libre d'intérêts	83%	F	62	FR	7	2022	0	1		M	P
	René Médori		Libre d'intérêts	100%	M	63	FR	3	2022	0	3	P		
	Ana Paula Pessoa		Libre d'intérêts	100%	F	53	BR	6	2023	0	4			

✍

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes sentiments distingués.

Jérôme ABISSET